

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 31 mars 2026

Le trente et un mars deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, convoqué le vingt-cinq mars deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HAMEL Claude, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	15
votants :	15
absents :	0

Présents :

Mme BARBEDETTE, M CHAUVIN, Mme CORDIER, Mme FRELAUT, M HAMEL, M HUARD, M LEDAIN, Mme LEFEVRE, M LEON, Mme MOREL, Mme MY, Mme PECHON, M PILORGE, M POIDVIN, M RONCERAY

Absents excusés :

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Maryse LEFEVRE

N°2026028 - Objet : VOTE TAUX IMPOSITION 2026

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le produit fiscal attendu pour le Budget Primitif 2026 est de 624 556 €.

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2026 sont :

Taxe d'habitation (Résidences secondaires) :	18,48
Taxe foncière (bâti) :	46,18
Taxe foncière (non bâti) :	45,56

Les membres du conseil municipal :

Considérant que le produit fiscal attendu pour le budget primitif 2026 est de 624 556€.

Après en avoir délibéré,

Acceptent à l'unanimité de fixer les taux d'imposition pour 2026 comme indiqués ci-dessus.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0

Le secrétaire de séance,

**Fait et délibéré le 31 mars 2026
Pour extrait conforme,
HAMEL Claude, Maire**

